



AVIS IMPORTANT

VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENIELLE

Veuillez prendre note que les résidences suivantes devraient être visitées lors de cette période :

2 juillet au 30 août 2018

Rue 2e : 3, 4, 9, 10, 24.

Rue 3e : 10, 13, 15, 16, 24, 32.

Rue 5e : 8, 13, 14, 24, 33, 41, 46, 47, 54, 57, 62.

Rue 6e : 22.

Rue 7e : 21, 22, 28, 32, 46, 55, 61, 67-67A, 70, 81.

Rue 8e : 37, 44.

Rue 9e : 3, 4, 7, 46, 57, 65.

Théâtre : 1, 3, 6, 7, 8, 8A, 9, 20, 23, 24, 25, 27, 29, 35, 37, 40, 42, 47, 56, 61, 68, 72, 79, 79-26, 101-24.

Fontaine : 7, 10, 22, 24.

Madame, Monsieur,

Les membres du service incendie de votre municipalité procéderont, dans les prochaines semaines, à des visites de prévention dans les bâtiments résidentiels de la municipalité afin de s'assurer de la sécurité des résidents.

Ces visites de prévention sont une exigence du *Ministère de la Sécurité civile* et sont prescrites dans le schéma de couverture de risques tous les cinq (5) ans. L'objet de notre visite est de vous dresser un portrait de la sécurité globale de votre résidence face à l'incendie et de vous informer sur les normes réglementaires. Nous serons aussi en mesure de vous faire les recommandations requises pour vous y conformer. De plus, en se familiarisant avec les lieux, les pompiers augmenteront leur efficacité et leur sécurité en cas d'urgence à votre domicile.

Les inspections se feront de **jour ou de soir et certains samedis**, de façon à rejoindre le maximum de résidents. De la documentation sera laissée en tout temps ainsi que des accroches portes en cas d'absence.

Nous comptons sur votre collaboration pour accorder à nos pompiers l'accès à votre propriété dans le souci d'améliorer la sécurité de tous.

Daniel Lévesque

Directeur du service incendie, TPI.

Municipalité d'Eastman

819-212-0721